

Adresse de la société populaire de Saint-Quirin (Meurthe) félicitant la Convention pour avoir anéanti la conspiration, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Saint-Quirin (Meurthe) félicitant la Convention pour avoir anéanti la conspiration, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 460;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23155_t1_0460_0000_3

Fichier pdf généré le 09/07/2021



à votre tour des conspirateurs et des traîtres, et songés que nous sommes toujours là pour vous déffendre et vous seconder.

Les membres du conseil général de la commune de Montauban:

BIDAUBIGUE (off. mun.), LACAZE GERMA (off. mun.), FRESAL (off. mun.), Pierre Foissac (off. mun.), Gⁿ Fayes (off. mun.), Reveillat jeune (notable), Delrieu (notable), Mazarine (notable), Poncet Delpech (notable), Anglar (notable), CAMINEL (notable), FOURNES (notable), BROUSTET père (notable), MASSIP (notable), BON-NEL l'aîné, Tuys (secrét.-greffier), Perier Labar-THE (maire), J.P. Brun (off. mun.), J^{ne} Lugan (off. mun.), Bosquet l'aîné (off. mun.), Portal (off. mun.), J.G. Périer (notable), Roustan (agent nat.), MAYRE (notable), P.A. LAGRAVERE (notable), F's VIVALLET (notable), J.B. CONTE (notable), PITTRESOL (notable), JACOB (notable), J.J. SORNAC (notable), Gon LANGLADE neveu (notable), DUMAS ayné (notable) [et une signature illisible].

[Les juges du tribunal de commerce de Montauban, à la Conv.; Montauban, 17 therm. II]

Citoyens représentans,

Nous étions touts républiquains, avant même la révolution de 1789. Nous n'avons pas dévié des vrais principes d'égalité et de liberté qui caractérisent les hommes libres, et c'est dans la méditation de ces principes que nous avons suivi les choses et les hommes. Nous n'avons pas été plus étonnés de la conspiration de Roberspierre, que de la conduite vraiement énergique, vraiement grande par laquelle vous l'avez déjouée. Ce sera toujours auprès de la Convention nationale que les patriotes se réuniront pour conjurer les orages politiques. Ce sera toujours là que vous trouverez les juges du tribunal de commerce de Montauban. Nous ne savons pas flagorner, mais continués de déjouer les traîtres, de punir les coupables, de distin-guer les vrais des faux patriotes, de vous occuper d'asseoir la République sur les bases impérissables des vertus et des mœurs; et vous éprouverez que nous savons honnorer les représentants dignes de la confiance du peuple.

Vive à jamais la République une et indivisible! Mort aux tirans et aux fédéralistes!

Besse fils (présid.), Merignac (juge), Favens (juge), Anglar cadet (juge), Fourniol.

[Le tribunal du distr. de Montauban, à la Conv.; s.d.

Tandis que nos braves frères d'armes triomphent des tyrans au-delà des frontières, des lâches conspiroient, du milieu de vous, contre la patrie et la liberté. En nous parlant de vertu, ils complotoient des crimes. En mettant l'Etre suprême à l'ordre du jour, ils travailloient sourdement à annéantir nos droits, son plus bel ouvrage!

Que serions-nous sans vous, sans votre courage sublime, dignes représentans? Ces dangers que vous avez courus, nous les avons partagés. Cette dissolution sacrilège, dont vous avez été menacés, alloit frapper la République,

et les suites affreuses d'un pareil attentat ont fait frémir d'horreur tous les patriotes de nos contrées.

Non, elle ne périra jamais, cette liberté que vous avez si bien défendue. Ils ne s'éteindront jamais, ces sentimens d'admiration et de reconnoissance que vous méritez à tant de titres.

C'est en voyant vos travaux et vos efforts sublimes, que les fonctionnaires publics doivent sentir redoubler leur zèle et leur dévouement sans bornes à la Convention. Ce que vous avez fait, dans cette circonstance, en nous inspirant autant d'admiration que de confiance, nous annonce d'une manière bien convaincante que jamais les heureuses destinées de la France n'ont été plus asseurées, et qu'avec des hommes qui savent ainsi déjouer les plus horribles complots, nous n'avons plus des ennemis à craindre.

Poncet-Delpech (présid.), Fournes (juge), Ma-LET (juge), GRIMAL (juge), SÉGUY (commissaire nat.), BARRIÈRE DARBUYZ (greffier).

ľ

[La sté popul. de Saint-Quirin (1), à la Conv.; s.d.1(2)

Dignes représentans d'un peuple libre,

Un cri de douleur et d'indignation a retenti, parmi nous, à la nouvelle de l'horrible conjuration que vous venez d'anéantir.

Quoi! Au milieu des triomphes de la République, un nouveau Catilina avoit conçu le projet liberticide de renverser l'impérissable République, que vous avez fondé au milieu de tant d'orages!

Encore une fois vous avez sauvé la patrie en affermissant de plus en plus le gouvernement révolutionnaire, par la punition du moderne Cromvel qui, sous le manteau du patriotisme, sous le masque d'une prétendue probité, affectoit d'être le plus zélé défenseur de la liberté pour la détruire et parvenir à la tyrrannie, en fésant assassiner les défenseurs du peuple par le peuple lui-même. Déjà le monstre et ses complices n'existent plus.

Grâces vous soient rendues, mandataires du peuple souverain, de la sagesse et de la fermeté que vous avez montrées dans le danger le plus imminent qu'ait encouru la liberté.

Restez à votre poste, nous vous en conjurons, jusqu'à ce que la République soit consolidée par la destruction de tous les traîtres et l'écroulement des thrônes qui viendront se briser au pied de la montagne célèbre qui fait notre bonheur et celui de la postérité.

Arrêté le 15 thermidor, dans la séance de la société populaire de Saint-Quirin, district de Sarrebourg, département de la Meurthe.

J. GERMAIN (secrét.), DUPONT (secrét.), N. PER-REIN (présid.), CHERON (vice-présid.).

⁽¹⁾ Meurthe.

⁽²⁾ C 315, pl. 1 265, p. 66. Mention dans Bin, 30 therm. (1et suppl^t).